

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 6 septembre 2017

Présidente	:	Mme Catherine BUCHET
Secrétaire	:	Mme Anne-Claude PELET
Scrutateurs	:	M. Arnaud GRAND
		M. Anthony HUYS
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 septembre 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017

2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

- 2.1 de Mme Nathalie Antonijevic (SOC), démissionnaire ;
- 2.2 de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire.

3. Nominations

- 3.1 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de Mme Catherine Buchet (UDC), démissionnaire ;
- 3.2 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Franco Meichtry (UDC), démissionnaire ;
- 3.3 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des Finances, en remplacement de Mme Christine Menzi (UDC), démissionnaire ;
- 3.4 Nomination d'une ou d'un membre au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire.

4. Communication du Bureau notamment sur la composition

- 4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Irina Gote « Pour une étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens ». (Date de la commission : le mercredi 25 octobre 2017 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions :

- 8.1 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Vincent Haldi : « Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi » (Rapp : M. Gaëtan Cousin) ;
- 8.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Pour une avenue des Bosquets-de-Julie sûre ». (Rapp : M. Tal Luder).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 09/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 204'000.-, au maximum pour la rénovation de 2 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup et à la rue de la Corsaz 2-4-6. (Date de la commission : le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 9.2 No 10/2017 relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaires et secondaires. (Date de la commission : le mercredi 20 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal, rue du They 1 à Veytaux) ;
- 9.3 No 11/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés » et à une demande de crédit complémentaire de CHF 96'000.- pour financer les frais d'études nécessaires à l'élaboration du dossier et à la recherche d'un partenaire financier. (Date de la commission : le mercredi 13 septembre 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.4 No 12/2017 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules au travers du plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés », à l'immatriculation au chapitre privé communal des surfaces des domaines publics Nos 227 et 239 - chemin des Leppes, à la radiation de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules No 299'819 (No ID 018-2002/000687) du 2 novembre 1984 et à la radiation partielle de passage public pour piétons et pour tous véhicules No 231'618 (No ID 018-2001/010495) du 19 janvier 1901. (Date de la commission : le mercredi 13 septembre 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.5 No 13/2017 relatif à l'adoption du projet de giratoire devant desservir le plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés ». (Date de la commission : le mercredi 13 septembre 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Note : vu l'unité de matière, l'examen des 3 préavis No 11-12-13/2017 sera confié à une seule commission.

- 9.6 No 14/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Rue Gambetta – rue du Port ». (Date de la commission : le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.7 No 15/2017 relatif à l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) « rue Gambetta – rue du Port »,

à la création d'un passage public pour piétons en élargissement de l'actuel sentier du Petit-Clos à Clarens, à la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la Commune de Montreux au domaine public. (Date de la commission : le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Note : vu l'unité de matière, l'examen des 2 préavis No 14-15/2017 sera confié à une seule commission.

9.8 No 16/2017 relatif à l'adoption du règlement communal concernant les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction. (Date de la commission : le lundi 11 septembre 2017 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

9.9 No 17/2017 relatif au projet de règlement introduisant une taxe communale de séjour en complément à la taxe intercommunale de séjour perçue par les communes de la Riviera (Date de la commission : le jeudi 21 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

10. Développement (s) des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Elle souhaite à toutes et tous la bienvenue à sa première séance de l'année politique 2017 – 2018 du Conseil communal de Montreux.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 74 conseillers sont présents. Plusieurs conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, vous voyez aujourd'hui pour la première fois Anne-Claude Pelet, la nouvelle secrétaire du Conseil communal. Rodée au Conseil communal de Blonay, formée à Votelec, elle a empoigné ce nouveau défi avec force et vigueur. Je me réjouis de notre collaboration et si vous avez une quelconque question administrative, vous pouvez sans autre vous adresser à elle sous l'adresse secretariat@conseilmontreux.ch

Et pour débiter, comme je l'ai annoncé aux chefs de groupe, je vous propose de vous lever pour chanter la première strophe et refrain de l'hymne vaudois qui célèbre notre appartenance à ce beau canton.

Présence :

76 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Claudine Borloz, Carolanne Feissli, Carole Grangier, Suzanne Cornaz, Admira Neff, MM. Stéphane Barbey, Degerab Bassam, Grégory Bovay, Laurent Demartini, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Mario, Gori, Jean-Jacques Kiala, Claudio Mammarella, Cyril Pabst, François Pochon, Edgar Schneider, Bernard Tschopp, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Francis Gonzalez, Christophe Privet.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2017

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente Catherine Buchet tient à remercier Charlotte Chevalier, ex-secrétaire, pour la rédaction de son ultime PV.

2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE :

2.1 de Mme Nathalie Antonijevic (SOC), démissionnaire ;

2.2. de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire.

Mme Catherine Buchet a reçu 3 nouvelles démissions pour le Conseil de ce jour, dont elle nous donne lecture : M. Jean-Noël Jourdan (UDC), M. Grégory Bovay (PLR) et M. Jean-Jacques Kiala (SOC). Le premier sera remplacé aujourd'hui, les deux suivants au prochain conseil.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Roland Rimaz (SOC), en remplacement de Mme Nathalie Antonijevic (SOC), démissionnaire, et de M. Dominik Hunziker (UDC), en remplacement de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de MM. Roland Rimaz (SOC) et Dominik Hunziker (UDC) conformément à l'art. 67 LEDP.

MM. Roland Rimaz et Dominik Hunziker sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet les félicite pour leur élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

Mme la Présidente a reçu 3 démissions de diverses commissions. M. Gaëtan Cousin (Verts) de la Cofin, qui sera remplacé à notre prochaine séance, M. Franco Meichtry, membre de la Cofin et Mme Christine Menzi suppléante de la Cofin.

3.1 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de Mme Catherine Buchet (UDC), démissionnaire ;

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Pablo Menzi à la Cogest.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Pablo Menzi est élu à la majorité (5 abstentions). Mme la Présidente le félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 Nomination d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Franco Meichtry (UDC), démissionnaire ;

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de Mme Christine Menzi à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Christine Menzi est élue à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des Finances, en remplacement de Mme Christine Menzi (UDC), démissionnaire ;

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Daniel Meillaud comme membre suppléant à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Daniel Meillaud est élu à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 Nomination d'une ou d'un membre au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jean-Noël Jourdan (UDC), démissionnaire.

M. Franco Meichtry déclare que le groupe UDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Daniel Meillaud comme membre du SIGE.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Daniel Meillaud est élu à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Irina Gote « Pour une étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens ». (Date de la commission : le mercredi 25 octobre 2017 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence de Montreux Libre : M. Vincent Haldi

Membres : Mmes Irina Gote, Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Mario Gori, Patrick Grognuz, Daniel Meillaud, Jörg Meyer, Cyril Pabst

Mme la Présidente rappelle que la commission concernant la motion Imhof « Pour réaffecter en logements abordables » est convoquée à une nouvelle séance qui a été agendée au 14 septembre, 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux. Il incombe aux commissaires qui ne seraient pas disponibles à cette date de trouver des remplaçants et de les communiquer au Président de la commission, M. Michel Posternak.

5. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu plusieurs correspondances durant l'été.

En date du 29 mai, un recours de Bernard et Christiane Briod a été déposé contre la décision d'approbation préalable du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 concernant la décision d'adoption du plan de quartier "Chernex village" par le conseil communal de Montreux le 12 octobre 2016. Le 3 juillet, un courrier du Tribunal cantonal stipule qu'un délai au 27 juillet 2017 a été imparti au département en charge de l'aménagement du territoire pour déposer sa réponse au recours et pour se déterminer sur l'effet suspensif s'il entend demander la levée de cette mesure, et pour transmettre son dossier original et complet. En conséquence l'adoption du plan de quartier a été suspendu en attente de la décision du Tribunal cantonal. En date du 27 juillet, les déterminations du Service du développement territorial et la réponse de la Municipalité ont été transmises aux parties. Les recourants ont la possibilité de déposer un éventuel mémoire complémentaire jusqu'au 30 août. Le dossier complet est à disposition au greffe si vous désirez le consulter.

Nous avons reçu un courrier daté du 1.7.2017 de M. Franck Renzacci dont Mme la Présidente donne lecture (annexe 1).

Nous avons reçu, certains par e-mail, deux courriers de M. Gilles Marco, le premier daté du 7 juillet 2017 et le deuxième du 21 août. Pour ceux qui le désirent, les courriers étant conséquents, ils sont à votre disposition pour consultation au Greffe.

Nous avons reçu un courrier daté du 17.08.17 de Mme Claire Péclard et M. Jean-Michel Comberu, 57 ch. du Crépon à Clarens, adressé au Conseil communal et la Municipalité, dont Mme la Présidente donne lecture (annexe 2).

Informations utiles aux membres du Conseil communal :

Sachez que le 25 septembre se tiendra la journée de l'énergie au Théâtre Equilibre à Fribourg. Pour ceux qui seraient intéressés, ils peuvent se rendre soit sur le site www.citedelenergie.ch ou encore consulter la brochure que nous avons reçue au Greffe. Nous avons également reçu une newsletter de l'union des communes vaudoises sur les actualités que vous pouvez consulter sur le site www.ucv.ch.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Dans l'enveloppe il y avait trois communications de la Municipalité relatives 1) à l'ancienne décharge Les Saviez III à Noville ; 2) à l'éboulement qui s'est produit le 3 juin 2012 à la rue du Temple ; 3) au préavis No 07/2015 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

M. Tal Luder : étant allé sur place à la décharge des Saviez en 2012, il voulait savoir techniquement par rapport à ces lances bio-sparging, si ces lances sont faites verticales en l'air ou dans la terre ?

M. Christian Neukomm : affirme qu'elles plongent dans le liquide et qu'elles vont de ce fait oxygéner les masses qui doivent être traitées.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Mme la Présidente a reçu trois interpellations aux titres suivants ; « Une gestion écologique de nos espaces verts ? », « Quel cadre légal pour l'ouverture et la fermeture des commerces sur territoire communal ? » et quelques questions concernant le collège d'Etraz.

Elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Vincent Haldi : « Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi » (Rapp : M. Gaëtan Cousin) ;

8.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Pour une avenue des Bosquets-de-Julie sûre ». (Rapp : M. Tal Luder).

Les deux postulats ayant été retirés, la discussion n'est pas ouverte.

M. Vincent Haldi souhaite apporter quelques précisions, qui ne figurent pas dans le rapport, puisqu'après deux jours seulement, la discussion a été clôturée sans l'aval du président rapporteur, il n'a pas pu y participer.

Il précise qu'il a décidé de retirer son postulat suite aux déclarations faites en commission par M. Piemontesi, qui a précisé que lors du prochain bilan de la situation,

qui sera réalisé fin octobre, M. le Municipal s'engage à respecter la position des marchands alimentaires et si alors une majorité d'entre eux souhaite retourner sous le marché couvert M. le Municipal respectera leur choix.

Il nous invite tous à relire le préavis de 2014 sur lequel ce conseil a décidé de subventionner, à hauteur de CHF 20'000.- annuels, la nouvelle association des marchés de Montreux.

Vous constaterez alors que la situation actuelle n'a plus grand-chose à voir avec ce qui nous avait été présenté à l'époque, ce préavis se voulait, pour la Municipalité, sa réponse apportée au postulat de M. Maximilien Graff.

Postulat qui ne se focalisait que sur le marché alimentaire. Lors du préavis de 2014, il était recensé 17 marchands le vendredi ; aujourd'hui ils ne sont au maximum que 6 à 7.

Il rappelle que seulement 4 marchands alimentaires ont répondu au sondage présenté en commission.

Il paraît objectif de constater que le moins que l'on puisse dire est que la soi-disant redynamisation entreprise par la nouvelle association n'a pas profité aux marchands alimentaires.

Dès lors, ne serait-il pas plus honnête de la part de la Municipalité de revenir vers ce conseil avec un bilan de la situation actuelle, afin de savoir si nous souhaitons toujours subventionner ce concept.

Subvention qui se voulait à l'époque comme limitée dans le temps.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 09/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 204'000.-, au maximum pour la rénovation de 2 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup et à la rue de la Corsaz 2-4-6.

La commission suivante examinera ce préavis :

Date de la commission : le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

Présidence Socialiste : M. Bruno Femia

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Jonathan Al Jundi, Mathieu Ehinger, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Yves-Laurent Kundert, Olivier Raduljica, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.2 Préavis No 10/2017 relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires primaires et secondaires.

Date de la commission : le mercredi 20 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal, rue du They 1 à Veytaux.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Arnaud Grand

Membres : Mmes Caroline Buff, Ida Rodman, MM. Nicolas Büchler, Yanick Hess, Susanne Lauber Fürst, Pablo Menzi, Pierre-Yves Nussbaum, Romain Pilloud, François Pochon

La discussion préalable est ouverte.

M. Yanick Hess : il a été remarqué par plusieurs d'entre nous que dans le projet du règlement proposé, il y aurait 3 sièges pour les conseillers communaux de Montreux et 3 sièges pour ceux de Veytaux. Vis-à-vis du nombre d'habitants à Montreux, il pense qu'en commission, ce nombre de sièges sera rediscuté.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.3 Préavis No 11/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés » et à une demande de crédit complémentaire de CHF 96'000.- pour financer les frais d'études nécessaires à l'élaboration du dossier et à la recherche d'un partenaire financier.

9.4 Préavis No 12/2017 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules au travers du plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés », à l'immatriculation au chapitre privé communal des surfaces des domaines publics Nos 227 et 239 - chemin des Leppes, à la radiation de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules No 299'819 (No ID 018-2002/000687) du 2 novembre 1984 et à la radiation partielle de passage public pour piétons et pour tous véhicules No 231'618 (No ID 018-2001/010495) du 19 janvier 1901.

9.5 Préavis No 13/2017 relatif à l'adoption du projet de giratoire devant desservir le plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés ».

Date de la commission : le mercredi 13 septembre 2017 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ces trois préavis :

Présidence Socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : Mmes Christine Menzi, Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Florian Chiaradia, Raphaël Corbaz, François Grand, Patrick Gognuz, Pierre Rais, Vincent Tschopp

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiarada : si une urbanisation réfléchie de ce secteur nous apparaît comme une opportunité indéniable de développement, le préavis qui nous est présenté ce soir ne suscite pas moins un certain nombre d'interrogations.

1) La procédure et/ou le calendrier : un appel à investisseur a été lancé cet été. Or, le Conseil communal n'est saisi de ce PPA que dès ce soir.

2) la préservation de la châtaigneraie historique et de la colline : l'engagement avait été pris de valoriser ce bien naturel. Bien que l'art. 2 du règlement en fasse spécifiquement mention, cela ne se traduit par aucune mesure concrète sur les plans qui nous sont proposés. Le bâtiment 11 suit les prescriptions légales minimales, rien de plus. Nous le regrettons et estimons que le bâtiment 11 n'a pas sa place dans ce projet.

3) Le montage financier appelle aussi des clarifications. Quelles sont les exigences qui seront demandées à l'organisation de la coopérative et aux coopérateurs ? Ceux-ci devront-ils obligatoirement aussi être des habitants ? Quelles garanties sont apportées pour que ce projet ne profite pas qu'à des nantis ? Et qu'en est-il du nombre de logements abordables ?

4) L'appel à investisseurs lui-même : le chap. 6, p. 10 du préavis mentionne que le projet ne sera confié qu'à une coopérative étant déjà « active » à Montreux. L'appel à investisseur publié sur la SIMAP précise en effet que « La candidature devra être portée par [une] coopérative (disposant déjà d'un parc de logements subventionnés à Montreux) ». Combien de coopératives répondent-elles à ces critères ? En quoi cette condition a-t-elle une raison d'être dans les exigences ? S'agit-il d'empêcher l'émergence de nouveaux acteurs ? En quoi la liberté d'entreprendre et la concurrence, chères aux partis bourgeois pourrait-on croire, est-elle satisfaite par cette clause pour le moins curieuse ?

5) Le statut du label « Site à 2000 Watt » : la Municipalité pourra-t-elle nous préciser comment cette exigence est intégrée au cahier des charges, et comment va-t-elle s'assurer que l'investisseur respecte bien cette condition. Nous nous étonnons en effet de l'absence de cette donnée dans le règlement qui nous est soumis.

6) Les places de stationnement : vu l'excellente desserte en transports publics et le label « Site 2000 Watt » du quartier, comment ces éléments ont-ils été pris en compte dans le calcul présenté ? La commission pourra-t-elle avoir accès avant sa séance à l'étude de circulation ?

7) Préavis 13/2017 (Projet de giratoire) : comment la mobilité douce a-t-elle été incluse dans ce projet ? Les giratoires sont des points particulièrement critiques pour les cyclistes. Comment ceux-ci seront-ils intégrés ? Qu'en est-il des cheminements et des marquages adaptés ?

Les Grands Prés ont été « vendus » comme un quartier « modèle » : on en droit de se demander en quoi il l'est exactement. A ce stade, Les Verts attendent des garanties sur les points susmentionnés. Ils remercient d'ores et déjà la commission de bien vouloir y prêter attention.

M. Alexandre Staeger : il s'agit de l'adoption d'un plan partiel d'affectation et il doit avouer qu'il est déçu par le plan, il a trouvé qu'il était très petit (annexe 1), vraiment trop petit pour travailler sur un plan. Il souhaite que la Municipalité fournisse au moins à la commission un plan plus lisible et si possible avant les travaux de la commission, par courriel ou par courrier.

M. Michel Zulauff : ayant été l'auteur de la première motion de l'affectation de ce site des Grands Prés en vue d'une réalisation exemplaire et nouvelle, il se plaît à relever en page 6 de ce rapport qu'il s'agit d'un projet de quartier communautaire favorisant la cohésion sociale. Les discussions que nous avons eues au sein de ce conseil concernant ce projet, notamment l'examen du concours sur lequel nous nous sommes

prononcés il y a 2 ou 3 ans, a confirmé cette volonté de réaliser véritablement un quartier avec mixité des âges et mixité sociale. Il en attend beaucoup et il sait bien les difficultés qui peuvent survenir en cour de route, mais il incite les membres de la commission à être attentifs à cet aspect.

M. Olivier Radujica : 140 logements. Ce n'est pas tous les jours que nous traitons de la réalisation de tout un quartier d'une telle dimension. Ce site stratégique, acquis à l'origine pour la réalisation de l'hôpital de zone, va donner vie à un projet de qualité, ce dont le groupe socialiste se réjouit.

Le concept d'aménagement tout d'abord : le programme mixte d'habitation collective et d'activités tertiaires à haute dimension communautaire, avec son centre culturel et sa crèche garderie, nous réjouit car il permettra d'assurer le dynamisme des lieux.

La proportion de loyers modérés et abordables ensuite : le cahier des charges imposant aux investisseurs de s'associer à une coopérative d'habitation pour créer 50% de logements à loyers modérés et abordables permettra le développement d'un quartier communautaire favorisant la mixité et la cohésion sociale.

Mais ces deux éléments ne doivent pas être seulement des écrans de fumée et nous resterons attentifs à un certain nombre d'éléments en commission sur lesquels nous avons un certain nombre d'interrogation. Nous nous réjouissons donc que le projet avance et souhaitons bon travail à la commission.

La Présidente Catherine Buchet indique que, suite aux nombreuses interventions, les personnes qui désirent que certains documents soient préparés avant même la commission pourront s'adresser directement à M. le président Christian Bécherraz pour qu'il puisse vous contenter.

M. Christian Bécherraz : en accord avec M. Christian Neukomm, le rapport sera rendu au mois de novembre, car il ne peut pas le rendre plus vite pour cause de vacances.

M. Christian Neukomm : n'irait pas jusqu'à dire que c'est un accord avec lui, la Municipalité a été mise devant le fait accompli dont elle prend acte. Nous ferons en sorte que le rapport arrive au mois de novembre et on espère qu'il le sera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.6 Préavis No 14/2017 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Rue Gambetta - rue du Port ».

9.7 Préavis No 15/2017 relatif à l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et vélos au travers du plan partiel d'affectation (PPA) « rue Gambetta - rue du Port », à la création d'un passage public pour piétons en élargissement de l'actuel sentier du Petit-Clos à Clarens, à la cession d'une partie de la parcelle No 729 du cadastre de la Commune de Montreux au domaine public.

Date de la commission : le mardi 12 septembre 2017 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ces deux préavis :

Présidence PLR : M. François Grand

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Irina Gote, Laurence Sierro, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Patrick Grognoz, Vincent Haldi, Tal Luder, Claudio Mammarella

La discussion préalable est ouverte.

Mme Irina Gote : le groupe socialiste salue le compromis que la municipalité a réussi à trouver avec le promoteur-proprétaire, de la parcelle sur laquelle verra le jour le PPA Rue Gambetta – Rue du Port, que l'on connaît de réputation, peu commode.

Ce projet qui a eu différentes variantes dès 2005, a été soumis à l'appréciation de notre conseil à deux reprises. Et à deux reprises le Conseil s'est prononcé en faveur du maintien de la vieille ferme à l'entrée de la Rue du Port. Rappelons également que les votes ont été les deux fois, très serrés et que ce n'était pas une opposition gauche/droite, mais une opposition entre ceux qui étaient attachés à la sauvegarde du patrimoine bâti montreusien et ceux qui voulaient des constructions inappropriées à tout prix! Rappelons que la ferme est classée note 3, à savoir digne d'intérêt du point de vue architectural communal.

Aujourd'hui, nous devons tirer les enseignements du passé et accepter le compromis qui nous est proposé – garder la façade de la ferme côté rue du Port avec ses caractéristiques rurales originelles, garder la maison de maître et l'ancienne école qui présentent des valeurs patrimoniales indéniables et utiliser aux mieux, le potentiel de construction du reste du terrain, puisque nous sommes en zone urbaine. Sans cela, on peut avoir deux types de saboteurs : ceux qui ne veulent rien et ceux qui veulent trop !

Nous saluons aussi les autres points forts de ce PPA, l'amélioration du réseau piétons et mobilité douce, facilitant le lien entre la Rue du Port et la Rue Gambetta et l'obtention de 20% de logements abordables.

Alors, nous souhaitons de bonnes délibérations à la commission chargée de traiter cet objet et sommes confiants quant à l'issue de ses travaux.

M. Michel Bongard : la sauvegarde de la ferme, sa façade en fait, est une bonne chose, même si on regrette que le bâtiment lui-même ne sera plus reconnaissable en tant que tel. Mais on voit que l'effort a été fait, ce n'est pas mal. Il vient sur le plan, lorsqu'on le regarde, on voit qu'entre les bâtiments A, B et C, il y a du vert, il y a des espaces aires de parc, des jardins et jardins privatifs. En ce qui concerne la mobilité piétonne, un passage figurant en jaune traverse cette cour intérieure. Reste à savoir si l'accès de cette cour intérieure sera ouvert au public, ce qui apporterait une qualité à cet endroit bien supérieure au maintien d'un simple passage entre deux côtes, barrières qui empêcheraient le simple quidam d'accéder à cette zone qualifiée de verte. Il espère que la commission s'intéressera à cette question-là.

M. Yves Laurent Kundert : il était intervenu au sujet de la ferme. Il avait estimé à l'époque qu'il fallait garder dans cette commune de Montreux le fait que nous soyons une commune agricole. Il souhaitait que la ferme soit pour nos jeunes une sorte de témoignage de notre passé. Il souhaite que la commission tienne compte aussi de la volonté du conseil communal exprimé à l'époque, il y a 3-4 ans, comme nous avons voté sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.8 Préavis No 16/2017 relatif à l'adoption du règlement communal concernant les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction.

Date de la commission : le lundi 11 septembre 2017 à 20 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Christian Allenbach

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Carola Fastiggi, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Christian Burki, Claude-Pascal Gay, Pablo Menzi, Jörg Meyer

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.9 Préavis No 17/2017 relatif au projet de règlement introduisant une taxe communale de séjour en complément à la taxe intercommunale de séjour perçue par les communes de la Riviera

Date de la commission : le jeudi 21 septembre 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mme Anne-Lise Bühler, MM. Olivier Blanc, Denis Golaz, Christophe Lombardo, Daniel Manzini, Michel Posternak, Heinz Schoeneich, Vincent Tschopp, Michel Zulauf

La discussion préalable est ouverte.

M. Daniel Manzini : en préambule, je tiens à souligner que le Parti Socialiste accueille favorablement l'idée d'une prise en charge du financement de la rénovation du Centre des Congrès par une taxe touristique.

Le montant futur de l'investissement, estimé entre 75 et 80 millions, nous a toujours paru exagéré pour une commune d'environ 26'000 habitants. Il nous a d'ailleurs toujours été évident, que notre commune ne pouvait pas assumer toute seule un montant aussi conséquent. Nous n'en n'avons d'ailleurs tout simplement pas les moyens en regard du plafond d'endettement actuel.

Le principe des trois tiers évoqués dans le préavis demeure la seule planche de salut. Un tiers par la taxe, un tiers par le canton et la région et le dernier tiers par la commune.

Concernant le règlement relatif à la perception de la taxe, j'aurais deux remarques qui devraient être débattues en commission.

Premièrement, je considère qu'une taxe identique à tous les types d'établissement demeure injuste pour les petites structures hôtelières. Une taxe de 3 francs par nuitée

ne dissuadera pas un client potentiel sur une chambre à 600 francs (cela fait du 0,5%) alors que pour une chambre à 100 francs, cela représente une hausse de 3%.

De plus, on peut s'interroger sur le fait que c'est le client qui paye la taxe, alors que les hôteliers, qui bénéficient largement des nuitées et leurs retombées lors des grandes manifestations, ne contribuent pas personnellement au financement de la rénovation du 2m2mc

Ma deuxième remarque porte sur le produit de la nouvelle taxe et la durée d'amortissement. Dans le préavis, il est mentionné que le produit annuel de la nouvelle taxe devrait avoisiner 1 million de francs. Concrètement, la durée d'amortissement des 25 millions estimés se monterait à 25 ans. Sans tenir compte des charges d'intérêts.

Pour ma part, l'amortissement devrait se faire sur 15 ans au maximum, étant entendu que dans 15 ans déjà, les besoins du Centre des Congrès seront différents qu'aujourd'hui et qu'il s'agira déjà de repenser la logistique et l'utilisation du centre en fonction de nouvelles normes ou des lois du marché.

En conclusion, j'invite la Municipalité à présenter, en commission, différents scénarios chiffrés qui pourraient prendre en compte ces deux remarques.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous avons reçu trois interpellations.

Interpellation de M. Gaëtan Cousin : « Une gestion écologique de nos espaces verts ? »

Par la présente, je souhaite interpeller la Municipalité au sujet de sa gestion des espaces verts, sous l'angle de l'écologie. Certes, des progrès ont été réalisés depuis une quinzaine d'années. L'établissement horticole de notre commune est certifié « Production intégrée » depuis 2000, ce qui a permis des améliorations dans la culture des plantes à destination des quais notamment. Mais outre la démarche « production intégrée » de l'établissement horticole, quelles sont les actions entreprises par notre commune pour la gestion écologique de nos espaces verts ?

A l'automne 2015, les groupes régionaux de Greenpeace ont écrit aux communes des cantons de Vaud et de Genève pour leur demander si elles utilisaient des pesticides (dont le glyphosate, déclaré « probablement cancérigène pour l'homme » par le Centre international de recherche sur le cancer). Notre commune avait alors répondu « oui », mais avait indiqué avoir comme objectif « zéro pesticides, zéro insecticides » d'ici à fin 2019. Où en est-elle, aujourd'hui, dans la réalisation de cet objectif ?

Par ailleurs, bien des actions pourraient être entreprises qui ne le sont pas. L'entretien différencié notamment, a pour principe de favoriser la nature partout où cela est possible et de renoncer aux espaces verts « propres en ordre », tondu de près et biologiquement moribonds des années '80. Or, bien des parcs montreusiens sont tondu de manière uniforme sur toute leur longueur, ce qui n'est ni esthétique, ni nécessaire, ni écologique. Du côté de la voirie également, certaines choses pourraient être améliorées. Depuis quelques années, les herbicides sont interdits le long des

routes communales. En effet, les zones dites de « prairies maigres », telles que les talus, sont riches en biodiversité : fleurs, microfaune, abeilles et oiseaux. La tendance un peu partout en Suisse est de limiter la fauche de ces bandes de verdure et de ne couper de près qu'une bande d'un mètre (pour des raisons de visibilité et de sécurité routière). Or, ce principe ne semble pas être appliqué sur l'ensemble de notre commune. Enfin, des actions pourraient être entreprises pour sensibiliser les gérances et les privés à l'entretien différencié et écologique de leurs parcelles. Certains labels, comme le label « Nature et Economie » recommandent par exemple de limiter la fauche sur 30% de la surface des jardins privés lorsque cela est possible. Or, à notre connaissance, de telles démarches de sensibilisation n'ont jamais été entreprises sur notre commune.

Les questions que je pose sont donc les suivantes:

1. Quels sont les produits phytosanitaires et engrais de synthèse encore employés par notre commune pour entretenir les espaces verts ?
2. Où en est-on, à ce jour, de l'arrêt de l'utilisation des pesticides et insecticides ?
3. Quels sont les efforts entrepris en termes d'entretien différencié par notre commune dans ses parcs et espaces verts?
4. Quelle est la politique de fauche des talus et bords de route, afin de favoriser la croissance de plantes, la biodiversité et la présence d'insectes pollinisateurs ?
5. De manière générale, quelles actions ont-elles été entreprises par la commune pour laisser pousser la végétation là où elle peut se développer sans atteintes à la sécurité routière et sans nuire à d'autres fonctions ?
6. Enfin, des démarches d'information et de sensibilisation à l'entretien différencié et écologique ont-elles été envisagées auprès des gérances immobilières et des privés sur le territoire de notre commune ?

M. Olivier Gfeller : remercie M. Cousin d'avoir transmis son texte à l'avance.

Concernant votre première question, les produits phytosanitaires et les engrais de synthèse sont utilisés principalement à l'établissement horticole.

Quant aux produits chimiques, ils sont utilisés sur les pelouses intensives, soit les terrains de sport, la pelouse de la piscine et sur certains massifs floraux.

Les traitements antigerminatifs et les herbicides ont été complètement supprimés.

Sur le stade de Chailly, ce sont des engrais organiques qui sont utilisés et sur le Stade de la Saussaz, on emploie un engrais minéral. Dans le cas de la Saussaz, suite à la rénovation du terrain, le contrat qui nous lie à l'entreprise prestataire nous contraint à utiliser cet engrais. Toutes les autres prairies font l'objet d'un entretien semi-extensif ou extensif. En d'autres termes, on n'y utilise aucun engrais de synthèse et elles sont fauchées environ une fois par mois pour les semi-extensives ou deux fois par année pour les extensives.

Concernant votre 2^{ème} question, le Glyphosate, qu'on trouve par exemple dans le Rondup, a été supprimé dès 2016. L'utilisation ponctuelle et parcimonieuse de fongicides et d'insecticides est limitée au stade de football, à certains rosiers et à l'établissement horticole.

Pour le reste et pour l'essentiel des terrains dont nous nous occupons, seuls sont utilisés les produits biologiques, c'est-à-dire respectueux de l'environnement.

Une autre technique consistant à lâcher des auxiliaires est aussi utilisée. Par auxiliaires, il faut entendre des insectes qui s'attaquent aux insectes parasites.

Parmi ces insectes bienfaisants, le plus connu et le plus sympathique est sans aucun doute la coccinelle.

Concernant votre 3^{ème} question, j'ai déjà un peu évoqué cet aspect. Nous pratiquons trois types de fauchages. Tout d'abord le fauchage intensif, c'est-à-dire une fois par semaine, sur les quais, dans les parcs pour enfants, à la piscine et certaines parcelles au cimetière. Ensuite, et comme je l'ai déjà précisé précédemment, le fauchage semi-extensif est effectué tous les mois environ. Le fauchage extensif a lieu deux fois par an, soit fin juin-début juillet et en octobre.

Par ailleurs, nous créons de plus en plus de prairies naturelles. Notamment, au cimetière de Clarens, au cimetière de Troche, au P+R de Chailly. Nous érigeons aussi des murgères, soit de murs en pierres sèches ou des amas de pierres permettant à divers insectes et reptiles de trouver un type d'habitat qui a tendance à disparaître. Vous trouvez des murgères au Parc de l'Europe, au chemin de Solard, à la route du col de Jaman, près de l'Alpage de Soladier. Dans le même but, nous installons aussi des tas de bois, par exemple au cimetière ou au Parc de l'Europe. Nous avons aussi construit des hôtels à insectes. Ce sont des sortes de petits couverts en bois qui incluent toutes sortes de branches ou de roseaux permettant ainsi aux insectes de trouver un habitat. Il y en a deux au cimetière de Clarens et un au Collège de Chernex, ce dernier ayant été réalisé avec les élèves.

Trois étangs ont été créés dans la commune : au parc de l'Europe, au cimetière et au parc du Vieux Clarens. A noter que l'étang du cimetière peut s'assécher à certains moments de l'année. C'est loin d'être une catastrophe, car c'est un type de biotope qui tend à disparaître alors que des espèces bien spécifiques y vivent.

Rappelons aussi que cinq ruches ont été installées au cimetière.

Toutes ces réalisations permettent à une faune très diversifiée de trouver un biotope favorable. A noter encore que le personnel du service suit des cours donnant les connaissances nécessaires pour développer toujours plus cette biodiversité.

Concernant les questions 4 et 5, dans les bas de la commune, nous effectuons deux types de fauche. La première au printemps afin de permettre l'écoulement de l'eau dans les grilles. Dans les talus, cette fauche est nécessaire à la sécurité des usagers de la route, que ce soit les piétons ou les voitures. La deuxième fauche a lieu entre mi-septembre et mi-novembre.

Dans les hauts de la commune, la voirie n'effectue qu'une seule fauche en fin de saison.

Nous essayons le plus possible de créer des prairies maigres, c'est-à-dire que nous ramassons l'herbe après la fauche afin de ne pas laisser d'humus. Cela permet une plus grande diversité, non seulement en ce qui concerne la flore, mais aussi les insectes.

En collaboration avec Pro Natura, trois secteurs de talus ont été répertoriés afin de faire l'objet d'une attention particulière. Cela signifie des fauches moins fréquentes et l'enlèvement de l'humus, toujours pour favoriser la biodiversité. Le suivi de l'évolution de ces endroits se fait toujours en collaboration avec Pro Natura et une information sera donnée sur place à la population sous forme de panneaux en 2018.

Mentionnons aussi certains chemins forestiers qui sont fauchés tous les deux ans (par exemple la Forclaz et Chessy), afin d'éviter le reboisement de certains talus et de favoriser la flore sauvage. Ce travail se fait en collaboration avec la section Forêts.

Nous luttons, en outre, constamment contre l'arrivée de plantes exogènes invasives en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE).

Concernant la dernière question, aucune démarche de ce type n'a été envisagée jusqu'à aujourd'hui, mais l'idée semble intéressante. Elle exigerait toutefois des moyens humains et financiers supplémentaires.

M. Gaëtan Cousin est satisfait de la réponse reçue ? Merci.

Interpellation de M. Romain Pilloud : « Quel cadre légal pour l'ouverture et la fermeture des commerces sur territoire communal ? »

Lundi 28 août, la Migros Clarens, devait, conformément à une annonce de l'entreprise, ouvrir ses portes jusqu'à 20h les soirs de semaine, jusqu'à 19h le samedi et même jusqu'à 21h le vendredi. L'entreprise, le jour même, a alors fait marche arrière et a décidé de conserver ses horaires actuels. L'entreprise n'a pas communiqué de manière claire sur les raisons de ce retour en arrière, même si l'on peut suggérer que au moins l'une des raisons est le non-respect du droit sur le travail en vigueur qui demande une consultation préalable auprès des employé-e-s du commerce concerné. Cette situation interpelle sous plusieurs angles, mais Migros Vaud respectait néanmoins le cadre donné par le règlement communal sur les jours et heures d'ouverture & de fermeture des magasins (dernière mise à jour en 1996).

Concernant cet événement affectant le personnel de vente travaillant sur notre commune et afin d'y voir plus clair, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Migros Vaud avait-elle annoncé préalablement à la Municipalité l'extension des horaires de ses commerces de Clarens ? Si oui, a-t-elle justifié cette extension et sous quels arguments ? La Municipalité sait-elle si, en outre, la Migros donnait les assurances nécessaires dans le respect de la convention collective de travail de sa branche lorsqu'elle a annoncé l'extension de ses magasins ?
- Les horaires d'ouverture des commerces est soumis au règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins, disponible en lecture sur le site de Sécurité Riviera. Est-ce la police du commerce qui est chargée de son application sur territoire communal ?
- Toujours concernant ce règlement, quel organe a les compétences de proposer et voter d'éventuelles modifications (conseil communal, Sécurité Riviera, autre...) ou une révision complète dudit règlement ?
- Existe-t-il d'autres règlements communaux, intercommunaux ou cantonaux qui cadrent les activités commerciales des commerces, notamment vis-à-vis de leurs horaires d'ouverture et de fermeture ?
- Montreux est en zone dite « touristique », à l'image de la zone d'Ouchy à Lausanne : qu'est-ce que cela implique d'un point de vue légal sur les horaires d'ouverture et de fermeture des commerces ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses complètes et pertinentes à ce propos.

M. Jean-Baptiste Piemontesi : remercie d'avoir transmis l'interpellation à l'avance, ce qui nous a permis de faire quelques recherches. Néanmoins, il n'est pas en mesure de répondre directement à votre interpellation car elle touche un périmètre beaucoup plus large que les seules compétences de la Municipalité. Elle y répondra ultérieurement pris contact avec l'ensemble des institutions concernées.

M. Romain Pilloud est satisfait de la réponse reçue. Merci.

Interpellation de M. Vincent Haldi : « Quelques questions concernant le Collège d'Etraz »

Aujourd'hui que nous pouvons tous admirer la réussite esthétique que constitue la transformation du collège d'Etraz. Vous aurez compris qu'il s'agit d'un sarcasme de ma part.

Avis apparemment partagé par les nombreuses interventions sur les réseaux sociaux. Mes deux questions sont les suivantes :

1. Quelles sont vos justifications quant au choix esthétique, criard, en particulier concernant le choix et la disposition des coloris, qui diffèrent de beaucoup du préavis voté par ce conseil ?

2. Envisagez-vous d'élargir le passage le long des collèges et la voie de chemin de fer qui relie la Rue Etraz à la Rue du Marché ?

Aujourd'hui que l'emprise au sol du collège d'Etraz a été augmentée, l'espace restant me semble insuffisant à certaines heures de la journée. Il s'agit là de l'un des rares liens qu'empruntent les habitants des « hauts » pour se rendre à la gare.

M. Caleb Walther : question 1) est étonné du fait que la réalisation finale notamment au niveau des couleurs semble bien correspondre à l'image de synthèse qui avait été présentée dans le cadre de ce préavis. Au demeurant il précise que le projet avait été présenté au conseil d'établissement et que celui-ci avait insisté sur le fait qu'il était précieux d'avoir de la couleur dans ce bâtiment pour qu'on puisse y avoir un certain accueil et voir que c'était une école pour les enfants en bas âge. A la question 2), non, au demeurant ce sentier se trouve sur la parcelle CFF de la gare, il n'est donc pas impossible mais assez compliqué de l'élargir du côté des voies de chemin de fer. D'autre part, contrairement à ce que vous dites, l'emprise n'a pas augmenté ou très peu s'agissait d'une partie de l'isolation qui ampute un peu la largeur de celui-ci, ou impute, mais qui n'a aucun impact à sa connaissance sur le reste du chantier. Cela dit, la municipalité n'a pas de projet d'élargir ce sentier.

M. Vincent Haldi : ne remet pas en cause le choix d'avoir des coloris pour le collège d'Etraz étant donné qu'il s'agit d'enfants en bas âge. Il est tout à fait d'accord. Mais dans son souvenir, le préavis mettait en évidence un choix de couleurs beaucoup plus important et disposés de manière totalement différente. Et quant à l'emprise au sol, étant donné que maintenant l'entrée du collège se trouve sur l'entrée de l'ancien préau, aux heures d'affluence où les parents viennent chercher les enfants, tout le monde s'agglutine devant les entrées deux deux collèges et c'est vrai que pour les autres passants, il n'y a plus de passage. Ça c'était le fond de son intervention et il comprend bien qu'il s'agit d'un terrain qui doit prendre en compte les impératifs des CFF.

M. Alexandre Staeger : par rapport à la réponse de la Municipalité, et à la notion de couleur criarde, qui forcément dépend toujours d'une part de subjectivité et de certaines modes architecturales, il se permet de remarquer que si un privé commence à mettre de l'orange ou du vert ou dans ces tons-là sur sa maison, ça risque de ne pas très bien passer au service de l'urbanisme, au niveau de l'autorisation de construire. Tandis que quand la commune le fait, ça ne pose pas trop de problème.

M. Tal Luder : demande un détail, en fait pour les couleurs alternées sur le préavis, si c'est la disposition finale, les bandes étaient rouges, vertes, bleues et jaunes et c'était

en fait plutôt joli. Comment est-on parti de ça pour arriver à de l'orange, du vert, bleu en pavé par étage ?

M. Caleb Walther : le projet qui a été présenté dans le cadre du préavis a suivi ensuite une évolution au niveau de la réflexion. Au niveau des couleurs, est-ce le fait que ça soit criard, entre du bleu, de l'orange, du jaune, il n'a pas compris, ou la disposition, le rythme de celle-ci sur la façade. Au demeurant, tout a été mis à l'enquête publique, il n'y a eu aucune opposition et le projet présenté est celui qui a été réalisé. Il n'y a pas eu de passe-droit de la part la Municipalité, mais en plein respect des procédures.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort : rappelle que ce weekend a lieu à Chailly la route gourmande et que même si vous ne faites pas la route, vous êtes les bienvenus pour venir manger une raclette, une saucisse ou venir boire un verre.

M. Tal Luder : est embêté, il a attendu le point 12 pour ne pas perturber le déroulement de l'ordre du jour, mais en consultant le règlement, il voit l'article 115, qui parle de l'ouverture de la discussion et entrée en matière, et l'alinéa 1 qui dit : au jour fixé pour le rapport d'une commission, le président donne la parole au rapporteur puis ouvre la discussion. Il n'est pas précisé qu'il n'y a pas de discussion s'il n'y a pas eu de vote. En ce qui concerne le point 8.1.

Mme la Présidente Catherine Buchet précise que les deux postulats ont été retirés, donc il n'y a pas de discussion à avoir. Elle a donné la parole aux présidents pour savoir s'ils voulaient rajouter quelque chose. Pour elle, la discussion est close.

M. Tal Luder : ne sait pas si ça correspond à l'alinéa 1.

Mme la Présidente Catherine Buchet dit que le rapport a dû être rédigé parce que la commission a siégé mais comme le postulat est retiré, la discussion n'est pas ouverte.

M. Tal Luder : il vous laisse interpréter le règlement mais cela n'est pas prévu selon l'article.

Mme la Présidente Catherine Buchet souhaite s'excuser auprès des gens auxquels elle a écorné leurs noms lors des commissions, ce n'était pas volontaire. Elle demande aux 5 personnes ayant des cartes de remplacement de les ramener.

Il est 21h12, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

La prochaine séance aura lieu le 4 octobre 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente :

La secrétaire :

Catherine Buchet

Anne-Claude Pelet

Annexes : 2 courriers